



PAR COURRIEL

Le 29 février 2024

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Table-Justice

N/Réf. : BSM-2023-003584

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 12 février 2024, laquelle se lit comme suit :

[...] En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants concernant la table Justice-Québec :

- Le nombre de rencontres de la table en préparation de la publication du Plan d'action 2023-2024
- La liste des participants de chacune de ses rencontres
- Les procès-verbaux et les documents émanant de chacune de ces rencontres [...]

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons suite à votre demande. D'abord, en vue de plan d'action 2023-2024, la Table Justice Québec s'est réunie à deux reprises soit le 2 octobre 2023 et le 2 février 2024. Vous trouverez ci-dessous la liste des personnes présentes :

Rencontre du 2 octobre 2023 (nom et fonction à cette date)	
MJQ	Simon Jolin-Barrette, ministre, ministère de la Justice
	Yan Paquette, sous-ministre, ministère de la Justice
	Denis Marsolais, coordonnateur de la Table Justice Québec

... 2

	Véronique Morin, directrice, Bureau du sous-ministre de la Justice
CA	Manon Savard, juge en chef, Cour d'appel
CS	Marie-Anne Paquette, juge en chef, Cour supérieure
	Catherine La Rosa, juge en chef associée, Cour supérieure
CQ	Lucie Rondeau, juge en chef, Cour du Québec
	Scott Hugues, juge en chef associé, Cour du Québec
DPCP	Patrick Michel, directeur, Directeur des poursuites criminelles et pénales
	Sophie Lamarre, directrice adjointe, Bureau du directeur
MSP	Marc Croteau, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique
	Line Fortin, sous-ministre associée, ministère de la Sécurité publique
CNQ	Jean-François D'Amour, représentant en matière criminelle et pénale, Chambre des notaires du Québec
Barreau	Catherine Claveau, Bâtonnière du Québec
CSJ	Daniel LaFrance, président, Commission des services juridiques
Défense	Marie-Pier Boulet, présidente, Association québécoise des avocats et avocates de la défense
	Clara Daviault, vice-présidente, Association des avocats de la défense de Montréal
RCAVAC	Karine Gagnon, coordonnatrice, Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes
	Catherine Cartier, directrice générale, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie

Rencontre du 2 février 2024 (nom et fonction à cette date)	
MJQ	Simon Jolin-Barrette, ministre, ministère de la Justice
	Yan Paquette, sous-ministre, ministère de la Justice
	Denis Marsolais, coordonnateur, Table Justice Québec
	Simon-Pierre Lavoie, conseiller expert du coordonnateur, Table Justice Québec
	Mélanie Vallée, secrétaire exécutive, Table Justice Québec
CA	Manon Savard, juge en chef, Cour d'appel
	Guy Courmoyer, juge de la Cour d'appel
CS	Marie-Anne Paquette, juge en chef, Cour supérieure
	Catherine La Rosa, juge en chef associée, Cour supérieure
	Carl Thibault, juge de la Cour supérieure
CQ	Henri Richard, juge en chef, Cour du Québec
	Benoît Sabourin, juge en chef associé
	Marco LaBrie, juge en chef adjoint
DPCP	Patrick Michel, directeur, Directeur des poursuites criminelles et pénales
	Sophie Lamarre, directrice adjointe, Bureau du directeur

MSP	Marc Croteau, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique
	Line Fortin, Sous-ministre associée, ministère de la Sécurité publique
CNQ	Jean-François D'Amour, représentant en matière criminelle et pénale
Barreau	Catherine Claveau, Bâtonnière du Québec
	Nicolas Le Grand Alary, secrétariat de l'ordre et affaires juridiques, Barreau du Québec
CSJ	Daniel LaFrance, président, Commission des services juridiques
Défense	Marie-Pier Boulet, présidente, Association québécoise des avocats et avocates de la défense
	Élizabeth Ménard, présidente, Association des avocats de la défense de Montréal
	Clara Daviault, vice-présidente, Association des avocats de la défense de Montréal
	Danièle Roy, avocate criminaliste
RCAVAC	Karine Gagnon, coordonnatrice, Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes
	Catherine Cartier, directrice générale, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie

Enfin, vous trouverez ci-joint les documents repérés concernant ces rencontres soit les ordres du jour.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Claude Daraiche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

ORDRE DU JOUR

Lieu : Palais de justice de Montréal, salle 13.10

Date : 2 octobre 2023

Heure : 9 h 30 – 11 h 30

1. MOT DE BIENVENUE DU MINISTRE
2. MOT DU SOUS-MINISTRE
3. TOUR DE TABLE DES MESURES PROPOSÉES PAR CHACUN DES PARTENAIRES
4. ÉCHANGES SUR LES MESURES PROPOSÉES
5. PROCHAINES ÉTAPES
6. MOT DE LA FIN

ORDRE DU JOUR

Lieu : Palais de justice de Montréal, salle 13.10

Date : 2 février 2024

Heure : 9 h 30 – 11 h 30

1. MOT DE BIENVENUE DU MINISTRE
2. MOT DU SOUS-MINISTRE
3. TOUR DE TABLE DES MESURES ACTUALISEES DES PARTENAIRES
4. PRESENTATION DES MESURES DU MJQ
5. ÉCHANGES SUR LES MESURES
6. PROCHAINES ÉTAPES
7. MOT DE LA FIN